

**SEANCE du 02 juin 2022**

Le 16 juin 2022, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de BERRIEN, suivant convocation faite le 23 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie de BERRIEN, sous la présidence de M. Hubert LE LANN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Etaient présents : M. Hubert LE LANN, Maire, Mme Brigitte COURBEZ, M. Marcel COSQUER, M. Tristan CLOAREC, Mme Jeanne REID, M. Patrick ROUSVOAL, M. Alain LE BIHAN, Mme Patricia LE BARS, Mme Nathalie LAVILLETTE, Mme Johanne RITZ, M. Paul QUEMENER, Mme Bernadette LALLOUET.

Absentes excusées : Mme Barbara PERRON, Mme Marion DAVID

Procurations : Mme Barbara PERRON donne procuration à Mme Brigitte COURBEZ, Mme Marion DAVID donne procuration à M Hubert LE LANN

Secrétaire de séance : Mme Johanne RITZ

Pour rappel :

- Ordre du jour
 - Subventions 2022
 - Achat d'une balayeuse (Entreprise BOSSER)
 - Validation du devis clôture atelier municipal
 - Validation du devis suppression pilier (Guern)
 - Validation du devis pupitres Tro Ker
 - Cession de terrain à QUINOUALCH ("Pacaud)
 - Cession de terrain à Kernevez (Tosser)
 - Convention au Crann Kreiz (Coat-Morin/Debran)
 - Armoire négative (acceptation subvention)
 - Réfection du panneau de Tredudon
 - Devis Sodimar
 - Demande de subvention « Amendes de police »
- Questions diverses
 - Reprise du centre de loisirs après les vacances

Délibération n° 26-2022 : Décision modificative

Le Maire expose :

Un crédit de 23 000 € a été ouvert sur le compte des « dépenses imprévues » lors de l'élaboration du budget. Or, celui-ci est plafonné à 15 321 €, soient 7 679 € en trop.

-=-=-=-=-=-

En parallèle, des factures ne peuvent être honorées pour cause de non ouverture de crédits aux comptes correspondants. Il s'agit des factures suivantes :

	Facture crédits non ouverts
Colas	4 500 €
Roux Jankovski	2 000 €
SIECE	1 000 €
TOTAL	7500 €

Le Maire propose de redistribuer les 7 679 € du compte des dépenses imprévues de manière à pouvoir honorer les factures en attente de la manière suivante :

CREDITS A OUVRIRE							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
R	I	041	2041581	ONA	HCS		Biens mobiliers, matériel et études	1 000,00
R	I	20	202	ONA	08		Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre	2 000,00
R	I	23	2315	10002	37		Installations, matériel et outillage techniques	4 679,00
							Total	7 679,00 €

CREDITS A REDUIRE							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	020	020	ONA	HCS		Dépenses imprévues	-7 679,00
							Total	-7 679,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE d'adopter une décision modificative de son budget.**

Délibération n° 20-2022 : Validation des subventions

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **APPROUVE à l'unanimité** les subventions à verser aux associations suivantes :

Association	Subvention votée
AAPPMA	200,00 €
Activ'Fit	100,00 €
ADAPEI	50,00 €
Addictions alcool	50,00 €
AFM Téléthon	50,00 €
AFSEP	50,00 €
Amicale don du sang	100,00 €
AMZER ZO	500,00 €
APF France Handicap	50,00 €
Assoc laryngectomisés et mutilés de la voix	50,00 €
Association Queffleuth et Belizal	50,00 €

BarMAE	300,00 €
Bibliothèque Sonore de Quimper	50,00 €
Carhaix Poher Gymnastique	140,00 €
Chorale de l'Arrée	20,00 €
CLIC	748,50 €
Croix Rouge Française	50,00 €
Dernière cartouche de Carhaix (foot)	20,00 €
Eau et rivières de Bretagne	100,00 €
Ecole primaire Jean Caër (APE)	400,00 €
Enfance et partage	50,00 €
Entente Cycliste Plestin Pays de Trégor	100,00 €
Entente Hand Ball	400,00 €
Entraide et solidarité EHPAD	100,00 €
FNACA	250,00 €
Forme et détente	100,00 €
France Alzheimer	50,00 €
Galouperien an Are (Circuit des Sangliers)	50,00 €
IFAC	50,00 €
IREO Lesneven	20,00 €
Jonathan Pierres Vivantes	50,00 €
Judo Club du Poher	20,00 €
La balade de Titouan	300,00 €
La Gourinoise contre le cancer	50,00 €
L'écho du Menhir	300,00 €
Les cavaliers des Monts d'Arrée	100,00 €
Les Chiens Guides d'Aveugles du Finistère	50,00 €
Lutins d'Ar Hoat (trail, VTT, marche)	300,00 €
Parents d'élèves de Kerampuil	50,00 €
Patrimoine des Monts d'Arrée	100,00 €
Prévention routière	50,00 €
Prix de la Résistance et de la Déportation	50,00 €
Radio Kreiz Breizh	50,00 €
Res'agri	55,00 €
Rêves de clown	50,00 €
Sclérose en plaques	50,00 €
Secours catholique	50,00 €
Secours Populaire	50,00 €
Solidarité paysans Bretagne	50,00 €
SPA	50,00 €
Sté de chasse les montagnards	190,00 €
Sur les traces de François Joncour	100,00 €
TTAL (tennis de table)	160,00 €

Après en avoir délibéré et après les sorties de :

Association	Subvention votée
Maison des assistantes maternelles	500,00 €
ZAO	900,00 €
Vivre dans les Monts d'Arrée	200,00 €
ADMR	900,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le devis de la société BOSSEUR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le devis de la société Arrée Paysage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le devis de la société GUERN.

Commune de BERRIEN – Mairie – 1, rue des écoliers – 29690 BERRIEN
Réunion du Conseil municipal du 02 juin 2022

Délibération n° 24-2022 : Validation devis Roudenn Grafik

La commune de BERRIEN souhaite acquérir 12 pupitres avec poteau châtaignier afin d'accueillir l'exposition « Tro Ker ». La société Roudenn Grafik propose de réaliser les impressions et de fournir les supports pour un coût de 2 822 € HT (3 386,40 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le devis de la société Roudenn Grafik.

Délibération n° 25-2022 : Cession portion de domaine communal**Le Maire expose :**

Suite à une succession, la nouvelle propriétaire de la parcelle H 489 souhaite acquérir une partie du domaine public d'une superficie avoisinant les 40 m² qui jouxte les parcelles H493, H494 et H1105.

Cette acquisition a pour objectif de :

- régulariser une emprise existante ;
- redistribuer les parcelles H492 et H493 en vue de :
 - permettre de créer un chemin d'accès vers son domicile ;
 - permettre à sa voisine de réaliser des travaux d'assainissement qui ne seraient pas possibles sans cet arrangement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE de céder sa portion de communal au prix de 3 € le m².**

Délibération n° 27-2022 : Cession portion de domaine communal**Le Maire expose :**

M Nicolas TOSSER a sollicité la mairie pour acquérir la parcelle B 583 qu'il loue depuis son installation en 2020.

Il souhaite, après acquisition, faire une demande de permis de construire afin d'ériger un bâtiment de stockage de foin pour les animaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de céder une portion de terrain communal au pour la somme de 1000 €.

Délibération n° 28-2022 : Cession portion de domaine communal**Le Maire expose :**

La commune a été sollicitée par M COAT, Mme MARIF et Mme MORIN qui souhaitent réaliser un assainissement individuel.

Une étude d'aptitude du sol à l'assainissement individuel a été réalisée par le bureau d'études Roux-Jankovski.

Afin de réaliser cet assainissement, les demandeurs sollicitent la commune afin d'obtenir une convention d'occupation d'une portion du domaine communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de rédiger une convention d'occupation d'une portion de domaine communal.

-=-=-=-=-=-

Délibération n° 29-2022 : Acceptation subvention armoire négative**Le Maire expose :**

Le 1^{er} mars 2022, la commune de Berrien a sollicité une subvention afin d'acheter une armoire négative. Suite à son obtention, il convient d'adopter une délibération afin d'accepter le versement de l'acompte et du solde.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'accepter les règlements liés à cette subvention.

Délibération n° 30-2022 : Réfection panneau Trédudon

- **Le Maire expose**

Un acte de malveillance a été constaté à Trédudon, une plainte a été déposée.

La commune souhaite remplacer le panneau dans les meilleurs délais. Pour cela, elle acceptera toute subvention, tout don, de personne physique ou morale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'accepter tout don/subvention pour la réfection du panneau.

Délibération n° 31-2022 : Validation devis Sodimar

La commune de BERRIEN a entamé un travail de numérotation des habitations du territoire communal. Un travail de recensement des numéros a été réalisé, en vue de passer une commande de numéros de rues.

La société SODIMAR a été consultée et a adressé une proposition à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le devis de la société Sodimar.

Délibération n° 32-2022 : Aménagement de la RD 14**Le Maire expose :**

La commune souhaite aménager la RD 14, plus précisément l'accès Sud du bourg afin de sécuriser et faciliter l'accès au bourg pour les piétons et les personnes en situation de handicap.

A date, les travaux sont estimés à 328 663,84 € TTC (incluant les 100 000 € de remplacement de la conduite d'eau).

Afin de financer le projet, divers financements seront sollicités : Finistère 2030, Subvention amendes de police, DSIL etc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** :

- le projet d'aménagement de la RD 14 ;
- toute demande de financement réalisée afin de financer les travaux.

Délibération n° 33-2022 : Délai location concession au colombarium**Le Maire expose :**

Les durées de location des concessions actuellement en vigueur au colombarium sont les suivantes : 10 ans, 20 ans.

La commune souhaite désormais pouvoir proposer des locations de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la possibilité de louer une concession durant 5 ans au tarif de 114 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Le centre de loisirs ouvrira ses portes de manière anticipée les 29, 30 et 31 août. Les parents souhaitant inscrire leurs enfants devront fournir leur repas.
- M LE BIHAN s'interroge sur l'intérêt d'une éventuelle cession du site des KAOLINS. A l'issue d'échanges entre les membres du conseil municipal, il ressort que :
 - la commune de BERRIEN n'est pas en capacité de céder le site pour des raisons techniques liées à la dépollution devant être opérée par les anciens propriétaires et pour laquelle la DREAL doit formuler un avis ;
 - les conditions d'acquisition du site et ses possibilités en termes d'exploitation/valorisation future sont de nature à privilégier une conservation par la commune.

Une cession du site des KAOLINS n'est donc pas à l'ordre du jour.

-=-=-=-=-=-

La séance du conseil municipal du 02 juin 2022 comprend les délibérations :

Délibération n° 26-2022 : Décision modificative

Délibération n° 20-2022 : Validation des subventions

Délibération n° 21-2022 : Validation devis balayeuse

Délibération n° 22-2022 : Validation devis clôture atelier communal

Délibération n° 23-2022 : Validation devis suppression pilier

Délibération n° 24-2022 : Validation devis Roudenn Grafik

Délibération n° 25-2022 : Cession portion de domaine communal

Délibération n° 27-2022 : Cession portion de domaine communal

Délibération n° 28-2022 : Cession portion de domaine communal

Délibération n° 29-2022 : Acceptation subvention armoire négative

Délibération n° 30-2022 : Réfection panneau Trédudon

Délibération n° 31-2022 : Validation devis Sodimar

Délibération n° 32-2022 : Aménagement de la RD 14

Signatures :

Hubert LE LANN		Alain LE BIHAN	
Brigitte COURBEZ		Patricia LE BARS	
Barbara PERRON		Marion DAVID,	
Marcel COSQUER		Nathalie LAVILLETTE	
Tristan CLOAREC		Johanne RITZ	
Jeanne REID		Paul QUEMENER	
Patrick ROUSVOAL		Bernadette LALLOUET	
